

BOURSES D'ÉTUDES EN ART



Découvrez tout ce que vous devez savoir pour postuler !

Le programme de Bourses d'études en arts vise à reconnaître et à encourager des étudiants du Nouveau-Brunswick démontrant un talent et un potentiel exceptionnel, qui désirent poursuivre une carrière dans le domaine des arts. Ce programme attribue des bourses d'études dont le montant peut aller jusqu'à :

- 2 500 \$ par an pour des études à temps plein OU
- 1 000 \$ par an pour des études à temps partiel ou à court terme

Les candidats peuvent poursuivre des études en architecture, écriture créative, danse, cinéma et médias, métiers d'art, traduction littéraire, musique, photographie, théâtre, arts visuels, etc.

ADMISSIBILITÉ

Seuls les résidents du Nouveau-Brunswick sont admissibles à l'obtention d'une bourse. Un résident est défini comme un citoyen canadien ou un résident permanent qui a vécu au Nouveau-Brunswick de manière permanente au cours des 12 mois précédant la date limite du concours.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Tous les candidats seront invités à soumettre ce qui suit :

- Description du cours ou du programme, y compris les frais de scolarité
- Curriculum vitae et relevé de notes officiel
- Portfolio de réalisations artistiques récentes (images, textes ou audio/vidéo)
- Description en 350 mots du projet professionnel du candidat
- Deux (2) lettres de recommandation obligatoires.

POSTULEZ
EN LIGNE

<https://artsnb.ca/web/oa/>

Date limite
1er février